



Insulte envers une salariée

Par **say**, le **21/06/2013** à **17:14**

bonjour,

je suis en congé parental, et je me prépare pour être en congé maternité pour une seconde grossesse. Afin de suivre la procédure, j'ai demandé à mon employeur par courrier, une rupture de mon congé parental (une simple attestation signée et tampon de l'entreprise). N'ayant pas de nouvelle, je me suis déplacé à mon travail, je lui demande des nouvelles, mon patron me demande de repasser l'après midi à 14h.

Je m'y rends à 14h comme prévu, il m'a laissé attendre une demi heure en m'ignorant.

Ensuite il me demande de rentrer au bureau où se trouve ma remplaçante. D'une manière catégorique, il me dit qu'il ne me signera pas le document et qu'il ne sait pas ce que c'est d'être en seinte, et qu'il est dans ses droits. Et surtout, qu'il ne voit pas pourquoi il ferait cela pour moi, déjà que je suis en congé parental, je n'ai que cela à faire, à le faire chier. J'essaie de comprendre pourquoi cette attitude et pourquoi il m'a demandé de revenir si ce n'est que de m'humilier devant ma remplaçante. il m'a répondu qu'il était comme moi, une tête de con. ces insultes m'on touché, je me suis senti diminuée.

Je suis rentrée chez moi en pleurant...

je ne peux pas en rester là, Que dois-je faire pour demander réparation?

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **19:16**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous puissiez obtenir des preuves de cela pour pouvoir engager une procédure...

Par **say**, le **22/06/2013** à **08:03**

Bjr,

j'appréhendai tellement cette visite que j'ai enregistré tout mon déplacement, le temps où il m'a fait attendre (on l'entend faire ses aller et venu et avec son chien qui colle aux pattes, jusqu'à mon entrée dans le bureau et la conversation. De plus je lui ai envoyé en LR AR mon mécontentement, et le fait qu'il est prémédité son action et qu'il n'avait aucun droit de m'insulter ainsi. Suite à ce courrier, je n'ai reçu aucune réponses contredisant les faits.

Son arrogance est si forte que j'aimerais qu'il revienne sur terre et qu'il comprenne que les gens voir même ses salariées féminine ne sont pas des chiens pour leur manquer de respect

ainsi.

Par **P.M.**, le **22/06/2013** à **08:19**

Bonjour,

Un enregistrement pratiqué à l'insu de son interlocuteur en matière civile ne sera pas retenu car considéré effectué de manière déloyale...

A priori, l'employeur n'avait pas une obligation formelle de vous répondre et il serait étonnant qu'il soit considéré que qui ne dit rien consent...

Il vous reste d'envisager de déposer plainte pour injure non publique passible d'une contravention de 35 € et je vous conseillerais de vous rapprocher éventuellement d'un avocat spécialiste...